

l'an deux mil vingt -six
le deux avril à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, BOUSSIOUS,
CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-
AZIZA, IBRADJIAN, LAROCHE, LORIEROUX, MARTELET, MILON,
PERIOT, RICHARD

Date de convocation
26 MARS 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. MUNIER a donné procuration à Mme FLOHIC
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**
26 MARS 2026

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
3 AVRIL 2026

M. MARTELET a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 16

Votants 19

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Mme la Maire reprend la présidence de la séance.

Au vu des résultats du compte financier unique 2025, Mme la Maire propose à l'Assemblée d'affecter 200 000,00 € du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Elle rappelle que cette affectation est définitive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Cernay-la-Ville,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2025 en section de fonctionnement a donné lieu à un excédent de 941 116,90 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,


DECIDE d'affecter 200 000,00 € de l'excédent de fonctionnement 2025 en section d'investissement (compte 1068) et de maintenir le solde de cet excédent, soit 741 116,90 € en section de fonctionnement (ligne 002).

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 3 avril 2026

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas MARTELET



Mis en ligne le 03/04/2026 à 16h07

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com